

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.08.24_12**

Le vingt-quatre août deux mil vingt, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC – Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean- Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Maryline POINTET- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(s) : Natacha BLANC-GONNET (pouvoir à Florence CHATELIER) - Monsieur CARRABIN André (pouvoir à Monsieur Pascal DUMONT).

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation :
Le 18/08/2020.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Abstentions :

Ne prennent pas part au vote : Pascal DUMONT- Marino PASQUALON

Rapporteur : Lina BLANC

Objet : Subventions aux associations 2020.

Considérant les crédits ouverts au B.P. 2020, soit 22 000 € au compte 6574 et 7200 € au compte 6558,
Sur proposition de la Commission Vie Locale,

Après que Monsieur Pascal DUMONT, 1er Adjoint et conjointement Président de l'ACCA, ainsi que Monsieur Marino PASQUALON, conseiller municipal et conjointement Président de l'US GRIGNON aient quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnements 2020 aux associations, pour un montant de 21 900 € conformément au tableau ci-joint.**

A Grignon, le 24 août 2020
Monsieur le Maire,
François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

